



COMMUNE DE LUNEL-VIEL



2. Urbanisme

2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

MAIRIE DE LUNEL-VIEL

121, avenue du Parc
34400 Lunel-Viel
Tél : 04 67 83 46 83
Fax : 04 67 83 46 80
www.ville-lunelviel.fr**ARRÊTÉ INDIVIDUEL N° 147/2024 OCTROYANT UNE PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LE
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Maire de la ville de LUNEL-VIEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2542-2 et suivants,

VU le Code de la voirie routière,

VU la délibération n° 54/2023 du conseil municipal du 26 juin 2023, actualisant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

VU la demande par laquelle M. Robiche sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer activité commerciale de pâtisserie,

ARRETE**Article 1 :** M. Robiche est autorisé à occuper un emplacement sur la place du 14 juillet, en vue d'exercer son activité commerciale de pâtisserie.**Article 2 :** la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable uniquement les jeudis, de 7h00 à 13h00, du 5 décembre 2024 au 26 décembre 2024.**Article 3 :** le permissionnaire s'acquittera de la redevance de 2,40 € d'occupation selon le barème établi par le conseil municipal. Le paiement est à effectuer auprès du Régisseur de Recette des Droits de place à l'Hôtel de Ville.**Article 4 :** la présente autorisation est révocable à tout moment sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Fait à Lunel-Viel, le 28 novembre 2024

Le Maire
Fabrice FENOY